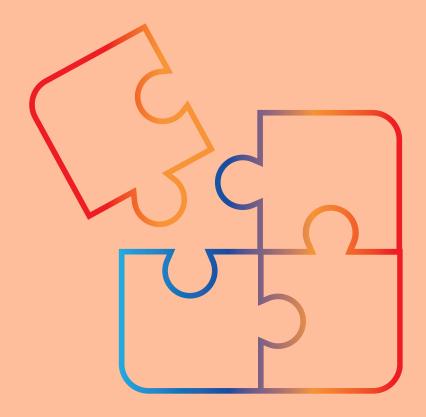


Les pratiques du droit



1 formation 3 professions 2 cycles

DROIT ÉCONOMIQUE - CONTENTIEUX GOUVERNANCE DES ENTREPRISES







avec le concours de l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice



Se connaître, se parler, se former ensemble pour faire avancer les juristes et le droit.

La formation MAJ représente une occasion unique pour les magistrats, les avocats et les juristes d'entreprise de se rencontrer et de débattre de leurs pratiques, de leur déontologie, et de leurs cultures professionnelles, afin de faire avancer ensemble la pratique du droit, notamment dans le domaine du droit économique appliqué aux entreprises.

L'objectif premier pour ces acteurs est donc d'échanger, de découvrir la logique professionnelle et de fonctionnement de chacun, et leurs contraintes respectives. Cette meilleure connaissance réciproque permet de créer un climat de respect mutuel essentiel dans les rapports entre professionnels.

Pourquoi?

Afin de lutter contre le cloisonnement des métiers qui nourrit des représentations fausses ou imprécises des réalités de chaque métier voire des incompréhensions, parfois même des tensions, il est nécessaire de créer des lieux et des moments de dialogue. La MAJ est construite autour de l'idée qu'une meilleure interaction sera favorable à l'épanouissement dans chaque métier et à la mise en valeur du droit en général dans notre société.

La formation MAJ propose de fédérer les professionnels du droit en favorisant les échanges autour de thèmes d'intérêt commun, dans le cadre d'une formation de qualité. Sur la base de cas pratiques à résoudre, les participants pourront échanger leurs points de vue, partager leurs approches et alimenter leur expertise, grâce à une équipe interprofessionnelle qui les accompagnera tout au long de chacun des cycles.

MAJ est une formation de deux cycles composés chacun de trois modules, conçue par les praticiens, pour les praticiens, pour faire avancer toutes les pratiques du droit avec l'objectif de mieux se connaître pour mieux se comprendre.

MAJ est une formation conçue par les praticiens, pour les praticiens, pour faire avancer toutes les pratiques du droit

Vigilance, responsabilité environnementale et climatique

1.1 SOURCES ET ENJEUX DE L'OBLIGATION DE VIGILANCE

1.2 PILIERS DE LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET

ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE

ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE

CLIMATIOUE ET OUESTIONS PROCÉDURALES

1.3 LA JUDICIARISATION DE LA RESPONSABILITÉ



Équipe pédagogique



Manuel CARIUS Magistrat, Vice-président de l'association française des magistrats pour la justice environnementale (AFMJE)



Sébastien MABILE, Avocat, Seattle-Avocats



Stéphanie SMATT-PINELLI, Directrice juridique contentieux du groupe Orano

La formation

Sur la base de cas pratiques, d'échanges interprofessionnels et de l'organisation d'un procès factice, ce cycle a pour objectif de permettre aux magistrats, avocats et juristes d'entreprise de comprendre les grands enjeux de ce domaine en plein essor, et d'en appréhender l'encadrement normatif national et international ainsi que son articulation avec la RSE en général. Il s'agira notamment pour les participants de maitriser la manière avec laquelle les juristes doivent intégrer ces nouvelles problématiques, adopter les bonnes pratiques pour construire un programme de politique environnementale cohérent et efficace, identifier et prévenir les risques et, le cas échéant, réagir en cas de mise en cause ou de contentieux. Au-delà de l'importance globale du sujet, il s'agira de savoir détecter et agir face aux comportements industriels, scientifiques, économiques mais aussi juridiques présentant des risques environnementaux.

Objectifs pédagogiques

- Connaître les enjeux de la justice climatique et environnementale et son écosystème normatif
- Comprendre la place centrale du juriste dans l'appréhension des sujets environnementaux et climatiques et leur intégration au sein de la gouvernance et des activités de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'un programme de politique environnementale et climatique au sein d'une organisation
- Comprendre, contrôler une cartographie des risques environnementaux des entreprises.
- Mieux prévenir et apprendre à gérer le contentieux environnemental et climatique



Lieu et dates de la formation

En présentiel exclusivement

1.1 Sources et enjeux de l'obligation de vigilance environnementale et climatique

Vendredi 12 janvier 2024

à l'EFB

1.2 Piliers de la responsabilité environnementale et climatique et questions procédurales

Vendredi 1er mars 2024

à l'AFJE

1.3 La judiciarisation de la responsabilité environnementale et climatique

Vendredi 29 mars 2024

à l'ENM Paris

Tous les modules se tiennent de 9:00 à 13:00 à Paris / île de France. Accueil 8:30.

Le langage clair



Équipe pédagogique





3.2 CONCEVOIR DES ECRITS CLAIRS ET IMPACTANTS (IÈRE PARTIE) – SÉLECTIONNER, STRUCTURER ET RÉDIGER

3.3 CONCEVOIR DES ECRITS CLAIRS ET IMPACTANTS (2EME PARTIE) – VISUALISER ET PRÉSENTER



Sophie LAPISARDI, Avocat, Lapisardi avocats & Lexclair

Sophie PARMENTIER, Magistrate, Inspectrice de la





Servane FOREST, Directrice juridique Groupe Adevinta – Le Bon coin

La formation

Un langage clair en droit devrait être une évidence : le droit existe pour régir la vie et les rapports des citoyens en société et se doit d'être accessible, lisible, facilement communicable. Pourtant, le langage clair ne semble pas naturel aux juristes qui finissent par ne plus se comprendre entre eux et peinent à se faire comprendre de leurs interlocuteurs (client, justiciable ou public).

Ce cycle propose de construire entre avocats, magistrats et juristes d'entreprise les fondements d'un langage clair en droit et utilisable en justice. Au-delà du langage juridique a priori commun, l'objectif est de mieux communiquer entre eux : quelle est la logique de l'autre dans la structuration du langage et des écritures ? Comment améliorer la compréhension mutuelle des documents juridiques (documents internes à l'entreprise, écrits contentieux, décisions de justice) ? Quelles sont les bonnes pratiques - selon la culture professionnelle, les contraintes et les outils de chacun - pour écrire et parler le droit en langage clair ? Quelle est l'utilité du langage clair et comment en faire ?

Sur la base de cas pratiques et de modules interactifs, cette formation est une occasion d'opérer un changement de perspective, de méthode mais aussi de culture pour le juriste.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les besoins des destinataires
- Organiser l'information pour mieux communiquer
- Rédiger en langage juridique clair
- Utiliser la visualisation
- Rendre ses présentations plus impactantes



Lieu et dates de la formation

En présentiel exclusivement

3.1 Comprendre les logiques de l'autre

Vendredi 27 septembre 2024

à l'ENM

3.2 Concevoir des ecrits clairs et impactants (1ère partie) - sélectionner, structurer et rédiger

Vendredi 18 octobre 2024

à l'AFJE

3.3 Concevoir des ecrits clairs et impactants (2eme partie) - Visualiser et présenter

Vendredi 22 novembre 2024

à l'EFB

RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS, TARIFS

Public visé

Magistrats, avocats, juristes d'entreprise.

Prérequis

3 ans d'expérience professionnelle et de connaissances de base dans la matière traitée sont conseillés.

Durée et organisation

Chaque cycle de la MAJ est divisé en trois modules de 4h chacun. La participation aux trois modules du cycle est obligatoire pour prétendre au certificat. Chaque module se tient de 9:00 à 13:00. Accueil café dès 8h30 alternativement à l'EFB, l'AFJE et l'ENM. Effectif prévu : 45 participants au total (15 avocats, 15 juristes d'entreprise, 15 magistrats)

Méthodes pédagogiques

Chaque cycle de formation est conçu et coordonné par une équipe pluridisciplinaire composée d'un magistrat, d'un avocat, d'un directeur juridique.

Chaque module est animé par l'ensemble de l'équipe pédagogique afin de favoriser les échanges et les croisements de perspectives entre les différents acteurs.

L'animation s'appuie sur des exposés et la résolution d'un cas pratique en groupe. Avant la formation, le cas pratique à préparer est transmis aux participants, ainsi qu'une documentation sur le thème. Ce cas pratique est filé tout au long du cycle. Le jour de la formation, les participants bénéficient d'apports pratiques, d'exercices en groupe et des mises en situation sur la base de la résolution du cas. Une large place est laissée aux échanges avec les formateurs représentant les trois professions du droit.

Modalités d'évaluation et moyens techniques

Les participants renseignent un formulaire d'auto-positionnement en début de cycle, et un test de connaissances en ligne à l'issue de chaque module.

Le lieu de formation est équipé de vidéoprojection et paperboard.

Tarifs

Forfait simple (un cycle) : **600€ TTC** (500€ HT)

Forfait annuel (trois cycles): 1500€ TTC (1250€ HT)

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, la MAJ est à votre écoute pour vous orienter ou trouver ensemble des compensations adaptées à chaque situation de handicap et faciliter ainsi votre accès à nos formations. Contactez le référent handicap de votre institution :

Référent handicap AFJE: https://www.afje.org/info/accessibilite

Référent handicap EFB: referent.handicap@efb.fr

Référent handicap ENM : cecile.desjambes@justice.fr

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Vous pouvez vous inscrire en optant pour un ou plusieurs cycles de formation. L'inscription se fait auprès de votre organisme de référence:



MAGISTRATS,

adressez-vous à l'ENM à : ofl.fc.enm@justice.fr

3 ter Quai aux Fleurs, 75004 Paris

La formation prise en compte au titre de la formation continue nationale. À ce titre, les magistrats ne sont pas soumis au pré-requis et sont exemptés de frais d'inscription.



AVOCATS

adressez-vous à l'EFB à : https://site.evenium.net/maj2023/

1 Rue Pierre-Antoine Berryer, 92130 Issy-les-Moulineaux

Les frais d'inscription peuvent être pris en charge par le fonds formation des avocats (https://www.fifpl.fr/).



JURISTES D'ENTREPRISE.

adressez vous à l'AFJE à : formation@afje.org

5 Rue du Chevalier de Saint-George, 75008 Paris

Cette formation est éligible à la prise en charge par votre OPCO.







